

CONSEILS PROVISOIRES A L'INTENTION DES CLIENTS DE IFC POUR LA PREVENTION ET LA GESTION DES RISQUES SANITAIRES DANS LE CONTEXTE COVID-19

La pandémie COVID-19 est une tragédie humaine qui pose de nombreux défis aux clients de IFC, comme aux employeurs du monde entier fournissant des produits et services-clés dans de nombreux pays et des emplois et des moyens de subsistance aux travailleurs et leurs familles. Prévenir la propagation de la COVID-19 sur le lieu de travail et offrir des conditions de travail sûres à ceux qui y travaillent encore sont d'une importance capitale pour toutes les entreprises et pour la société en général.

OBJECTIF

L'objectif principal de ce document est de rassembler et de fournir des conseils accessibles provenant de sources internationalement reconnues afin d'aider les clients de IFC à identifier rapidement les mesures de prévention et de gestion de l'épidémie sur le lieu de travail et remédier à la propagation d'une infection collective par le COVID-19. Les sources de ce document et des informations complémentaires sont détaillées en annexe 1.

Ce document ne prétend pas être exhaustif, il fournit des recommandations générales et non sectorielles. Les entreprises des secteurs à haut risque doivent se référer aux protocoles et normes spécifiques à leur secteur. Consulter la clause de non-responsabilité complète est présentée à la fin du document.

Ce document vient compléter les documents de conseils sur la COVID-19 de IFC suivants :

- Conseils provisoires à l'intention des clients de IFC sur les mesures de soutien du personnel dans le contexte de la COVID-19, qui fournit des conseils sur les moyens de soutenir les employés pendant la crise et envisager les options de réduction des effectifs.
- Conseils provisoires à l'intention des clients de IFC sur l'élaboration d'un plan de continuité qui vise à aider les entreprises à identifier les risques, à répartir les responsabilités et à planifier une réaction efficace aux enjeux liés à la COVID-19.

COVID-19 SYMPTÔMES COURANTS^(11, 22)

Fièvre, fatigue, difficulté à respirer et toux sèche, tremblements répétés, accompagnés de frissons, de douleurs musculaires, de maux de tête, de maux de gorge et d'une perte de goût ou d'odeur. Certains patients peuvent présenter des douleurs, une congestion nasale, un écoulement nasal, un mal de gorge ou de la diarrhée. Ces symptômes peuvent apparaître deux à 14 jours après l'exposition au virus.

PRÉVENTION ET ADAPTATION

Il est conseillé à chaque entreprise de nommer une équipe dédiée, en charge d'identifier et de mettre en œuvre des actions susceptibles d'atténuer les effets de la COVID-19 sur l'entreprise et la société en générale. Chaque section ci-dessous suggère des exemples pratiques que l'entreprise devrait adopter.

Informez sur la COVID-19^(1, 3, 16, 20)

Les précédentes épidémies ont montré que l'information et la formation sont efficaces afin de réduire le risque, tant pour l'entreprise que pour le grand public.

Il est conseillé à l'entreprise de fournir des informations sur

les bonnes pratiques pour prévenir la transmission de la COVID-19, en particulier pour respecter la distanciation sociale, identifier les symptômes et adopter les mesures requises, en suivant les indications proposées dans ce document.

Il ne devrait y avoir aucune discrimination ou stigmatisation à l'égard des personnes touchées par la COVID-19 ou leurs familles.

L'entreprise doit identifier les moyens de contact et de communication (par exemple : SMS et courrier électronique) au sein de l'entreprise pour répondre en permanence aux préoccupations des employés. Il s'agit de s'assurer que ces canaux sont dotés de ressources suffisantes (par exemple, du personnel disponible 24 heures sur 24 sur la ligne d'appel d'urgence).

Demander aux travailleurs malades ou potentiellement infectés de rester chez eux, ou de travailler à distance^(7, 16, 20)

Pour éviter que les employés potentiellement contaminés n'infectent leurs collègues, l'entreprise doit leur demander de s'abstenir de venir travailler lorsqu'ils présentent des symptômes de la COVID-19, ou s'ils ont été en contact étroit avec un cas confirmé au cours des 14 jours précédents¹⁶. Un employé qui travaille alors qu'il présente de légers symptômes de la COVID-19 risque de propager cette maladie contagieuse aux autres.

L'entreprise doit revoir sa politique de ressources humaines en matière de congés maladie et envisager des adaptations, qui peuvent être temporaires, afin de garantir que le personnel potentiellement infecté ne se sente pas contraint de venir travailler, risquant ainsi de transmettre le virus au reste de la population active.

Un court questionnaire pourrait être utilisé. Seuls les travailleurs répondant « non » à toutes les questions peuvent alors se présenter au travail. Voici un exemple :

- Avez-vous au cours des deux dernières semaines été en contact étroit avec une personne atteinte par la COVID-19 ?
- Avez-vous au cours des deux dernières semaines été dans un pays ou une région où le nombre de cas de malades de la COVID-19 est élevé ?
- Avez-vous de la fièvre ?
- Avez-vous, au cours des dernières 24 heures, utilisé des médicaments tels que du paracétamol ou de l'aspirine pour supprimer la fièvre ?
- Toussez-vous (même légèrement) ?
- Êtes-vous essoufflé ?
- Assurez-vous que le personnel peut avoir accès à une consultation médicale, notamment par téléphone, si des symptômes

se présentent.

- Examinez pour toutes les fonctions de l'entreprise comment le travail peut être adapté pour être pratiqué depuis son domicile et facilitez le télétravail autant que possible.

La toux^(7, 16, 19)

Les modes de propagation les plus courants du virus sont la toux et les éternuements des personnes infectées. Pour réduire ces risques, les employés doivent suivre les gestes barrière ci dessous :

- Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier lorsque vous toussiez ou éternuez, et jeter le mouchoir utilisé dans une poubelle.
- En l'absence de mouchoir, tousser ou éternuer dans la manche supérieure ou le coude, et non dans vos mains.
- Se laver les mains après avoir toussé ou éternué, de préférence avec du savon, en suivant les recommandations des organismes de santé. En l'absence d'eau et de savon, utiliser un gel hydroalcoolique désinfectant pour les mains.

L'entreprise doit veiller à ce que le personnel soit bien informé des risques induits par la toux et les éternuements, et des mesures d'hygiène à prendre. Elle doit prévoir suffisamment de moyens de lavage des mains à l'eau et au savon sur tous les lieux de travail, fournir des mouchoirs jetables et des poubelles. Elle devrait également encourager les gens à signaler les comportements non conformes.

La distanciation sociale^(16, 20)

Pour prévenir les infections de personne à personne, il est important de réduire au maximum les contacts directs. Lorsque des personnes travaillent ou se rencontrent régulièrement, il convient de respecter une distance de sécurité de 2 mètres entre les personnes.

L'entreprise doit identifier tous les lieux où les employés travaillent à moins de 2 mètres les uns des autres, ajuster l'organisation des postes et procédures de travail afin de minimiser cette probabilité autant que possible. Voici quelques exemples :

- Pour les lieux de travail fixes, tels que bureaux, usines de confection, chaînes d'emballage, laboratoires de contrôle de la qualité (CQ), salles de réunion, etc., indiquer les distances de sécurité en plaçant, par exemple, des chaises ou des marquages sur le sol. S'il n'est pas possible d'obtenir un espacement suffisant de 2 mètres, envisager d'agrandir l'espace de travail dans des zones vacantes ou de placer des cloisons (en plexiglas) entre les postes de travail. Nettoyer régulièrement les cloisons et le poste de travail (comme décrit ci-après).
- Placer des marqueurs sur le sol indiquant les distances de sécurité, en particulier dans les zones d'attente comme les halls, les ascenseurs, les zones de contrôle d'entrée des usines, les cantines, etc.
- Privilégier la visioconférence en remplacement des réunions organisées lors des changements d'équipes, des points hebdomadaires, etc..
- Informer les gens sur les dangers des contacts rapprochés, y compris entre collègues, et promouvoir des comportements alternatifs, comme le maintien de distances de sécurité et de nouvelles façon de se saluer alternatives aux poignées de main.
- Reporter les événements non essentiels, en particulier pour des groupes de plus de 10 personnes (ou selon les indications des autorités compétentes).
- Réduire au strict minimum pendant la pandémie les déplacements nationaux et internationaux (par exemple, le travail sur le terrain ou les visites d'usines de différentes régions). Lorsque les déplacements sont impératifs, respecter les restrictions de voyage. À moins qu'il ne s'agisse d'une évacuation médicale, s'assurer que les personnes qui voyagent ne présentent aucun symptôme de la COVID-19 et n'ont été en contact avec aucuns patients atteints au cours de la période recommandée par les autorités compétentes (Remarque : l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande un délai de 14 jours).²²

- Envisager de mettre en place des journées de travail alternées ou de répartir le travail par équipe pour réduire le nombre total d'employés dans une installation à un moment donné. Ceci permet de maintenir la distance recommandée les uns par rapport aux autres, tout en conservant une semaine de travail complète sur le site.

Lavage des mains^(7, 16, 20)

Le lavage fréquent des mains avec du savon est essentiel pour prévenir l'infection du personnel. L'OMS recommande de se rincer et de se laver les mains avec du savon pendant au moins 20 secondes, de se rincer à nouveau, et ensuite d'utiliser du papier, comme une serviette en papier, pour fermer le robinet.

L'entreprise doit promouvoir le lavage fréquent et complet des mains au savon et prévoir suffisamment d'endroits où les employés peuvent le faire. Si le savon et l'eau courante ne sont pas disponibles à proximité, il faudra fournir du gel hydroalcoolique contenant au moins 60 % d'alcool. Assurez-vous que ces installations sont en nombre suffisant et disponibles à proximité des postes de travail.

Utiliser uniquement des serviettes jetables (en papier) ou des sèche-mains. Ne pas utiliser les essuie-mains communs.

Nettoyage de désinfection⁽⁷⁾

Pour prévenir la propagation du virus, nettoyer fréquemment – et au moins une fois par jour – les surfaces touchées, comme les tables, les poignées de porte, les rampes, les interrupteurs, les appareils électroménagers, les comptoirs, les poignées, les bureaux, les téléphones, les claviers, les toilettes, les robinets, les éviers, etc. Utiliser les produits de nettoyage couramment utilisés pour ces surfaces en suivant les instructions figurant sur les étiquettes. Pour les équipements à usage multiple, tels que les chariots ou les paniers dans un commerce, les nettoyer après chaque utilisation.

- L'entreprise doit s'assurer qu'il y a suffisamment de personnel de nettoyage pour nettoyer ces zones et s'assurer que cela est fait.
- Demander aux employés de nettoyer les postes de travail et les panneaux de commande à la fin de chaque période de travail. Leur fournir l'équipement et les instructions nécessaires à cette fin.
- Fournir des lingettes jetables afin que toutes les surfaces (par exemple, les poignées de porte, les claviers, les télécommandes et les bureaux) puissent être essuyées par les employés eux même avant et après chaque utilisation.
- Fournir un équipement de protection individuelle (EPI) approprié (voir paragraphe ci-dessous) au personnel chargé du nettoyage. Suivre les instructions des fabricants pour l'utilisation des produits de nettoyage et de désinfection.

Préparation des aliments⁽⁸⁾

Le personnel de cuisine doit veiller à ce que les aliments servis aux employés soient sûrs, tout en appliquant les mesures de sécurité alimentaire de l'entreprise. Pour le personnel de cuisine il s'agit de :

- Ne pas se présenter au travail s'ils présentent des symptômes tels que fièvre, toux, essoufflement, ou s'ils ont été en contact étroit avec un patient COVID-19 confirmé.¹⁰
- Etre formés aux normes de sécurité alimentaire, notamment le changement de vêtements et le lavage des mains avant chaque entrée en cuisine.
- Ne pas porter les tenues en dehors de la cuisine. Un vestiaire équipé d'un dispositif de lavage des mains et de casiers (séparé pour les hommes et les femmes, si possible) doit être disponible. Les tenues de travail doivent être lavées à au moins 72°C quotidiennement.
- ne pas participer à des activités de nettoyage ou de désinfection en dehors des zones de préparation des aliments et de restauration.
- Se laver les mains régulièrement.

- Empêcher la contamination croisée causée par le partage des mêmes cuillères de service. Cela peut être réalisé en évitant la présentation des aliments sous forme de buffet, en privilégiant, si possible, le service des plats par le personnel de cuisine ou sous forme d'assiettes individuelles.
- Les employés doivent, avant d'entrer dans l'espace de restauration, se laver les mains au savon et à l'eau.

Mesures de contrôle de la qualité de l'air⁽¹⁶⁾

L'augmentation de la ventilation ou l'installation de filtres à air à haute performance aideront à éliminer tout virus dans les locaux et peuvent réduire le risque d'infection.

Il faut prendre des mesures complémentaires de contrôle de la qualité de l'air pour les espaces où la proximité ne peut être évitée, comme les zones de contrôle, les ascenseurs, les salles d'attente, etc.

Équipement de protection individuelle⁽²¹⁾

Les personnes, telles que les travailleurs de la santé, qui peuvent entrer en contact avec des personnes (éventuellement) infectées ou avec du matériel infecté doivent utiliser des gants jetables et un masque de protection aux normes minimum N95 (norme américaine), FFP2 (norme européenne) ou similaire. Cf. annexe 1.

Hébergement du personnel^(7, 8, 16, 20)

Les logements de fonction sont des zones où de nombreuses personnes restent généralement proches les unes des autres pendant une longue période, ce qui présente des risques élevés de transmission.

Dans de tels cas, il convient de suivre les mêmes principes que ceux évoqués ci-dessus et de prévoir également de :

- Empêcher les personnes infectées de pénétrer dans les zones d'hébergement du personnel et, le cas échéant ou si nécessaire, les mettre en quarantaine selon les réglementations locales et/ou les recommandations des organisations internationales compétentes.
- Promouvoir, respecter et faire appliquer les limites de densité d'occupation dans les logements du personnel.
- Si de nouveaux membres du personnel arrivent de pays ou de zones à haut risque de la COVID-19, s'assurer que ces personnes sont mises en quarantaine de manière adéquate conformément aux réglementations locales et/ou aux recommandations des organisations internationales concernées.
- Dans la mesure du possible, le coordinateur du logement les personnes chargées de gérer le logement doivent coordonner la prise quotidienne de température des résidents. Note : un thermomètre sans contact empêche la contamination croisée et protège la personne qui prend la température des résidents (voir ci-dessus).
- Lorsque les logements hébergent des personnes à haut risque de développer des complications mortelles de la COVID-19, envisager de leur fournir un logement séparé. Dans ce contexte, les personnes âgées de plus de 65 ans ou celles souffrant d'hypertension artérielle, de maladie cardiaque, de maladie pulmonaire, de cancer ou de diabète sont considérées à haut risque.²²
- Veiller à ce que tous les employés aient accès à des professionnels de santé. Prendre en compte les barrières linguistiques.
- Du savon pour le lavage des mains doit être mis à la disposition dans toutes les salles de bain et les résidents doivent tous suivre une routine quotidienne stricte de nettoyage et d'entretien ménager.
- Les poignées de porte, les robinets, les téléviseurs / équipements média, les équipements de cuisine, les interrupteurs et tout autre objet dans les espaces communs qui sont régulièrement touchés doivent être nettoyés plusieurs fois par jour. La fréquence doit être déterminée par chaque établissement.
- Les espaces communs, y compris les véhicules transportant les employés de leur logement au lieu de travail, les comptoirs, les sols et les murs, doivent être traités comme potentiellement contaminés et nettoyés régulièrement comme décrit ci-dessus.

- Laver le linge de lit à 72°C au moins une fois par semaine.
- Nettoyer/remplacer les filtres des climatiseurs au moins une fois par mois.
- Réduire au minimum le nombre de personnes dans une chambre et augmenter, dans la mesure du possible, la distance entre les lits à plus 2 mètres.
- Maximiser la ventilation naturelle ou forcée dans les limites du confort, de la sécurité et de l'intimité. Envisager des changements dans l'installation pour permettre la ventilation pendant les heures de travail.
- Proposer des logements supplémentaires pour les employés qui sont bloqués en raison de restrictions de voyage et ne peuvent être rapatriés.

Soins de santé confinés⁽²³⁾

Les soins de santé de base doivent toujours être dispensés par des professionnels médicaux qualifiés, conformément à la réglementation locale. Pour les personnes vivant dans des logements de fonction et présentant des symptômes légers qui ne nécessitent pas d'hospitalisation, des soins continus pendant la maladie devront être fournis.

Ces patients doivent recevoir les soins appropriés dans une zone isolée, sous surveillance médicale. Suivre les conseils sur les soins à domicile pour les patients COVID-19 fournis par l'OMS ou toute autre autorité compétente.

Les directives de l'OMS sont disponibles sur le site <https://apps.who.int/iris/handle/10665/331133>.

Lorsque des personnes sont déclarées en bonne santé ⁹ et retournent sur leur lieu de travail, veiller à ce que des instructions soient données pour prévenir toute discrimination ou autre comportement socialement indésirable.

ANNEXE 1. SOURCES ET LIENS UTILES:

- 1 : Advisory, Conciliation and Arbitration Service ACAS UK (2020) Coronavirus COVID-19: advice for employers and employees, <https://www.acas.org.uk/coronavirus>
- 2 : Canadian Union of Public Employees (2020) General occupational guidelines for COVID-19 : <https://cupe.ca/general-occupational-guidelines-covid-19>
- 3 : Commonwealth Development Corporation -CDC- Group (2020) COVID-19 Guidance for Employers : <https://assets.cdcgroup.com/wp-content/uploads/2020/03/23093424/COVID-19-CDC-ESG-Guidance.pdf>
- 4 : Employment New Zealand (2020) Workplace response to coronavirus (COVID-19) : <https://www.employment.govt.nz/about/news-and-updates/workplace-response-coronavirus-covid-19/#guidance>
- 5 : EU CDC (March 2020) Coronavirus disease (COVID-19) outbreak and workplace safety and health : <https://osha.europa.eu/en/highlights/coronavirus-disease-covid-19-outbreak-and-workplace-safety-and-health>
- 6 : EU CDC COVID-19 page : <https://www.ecdc.europa.eu/en/novel-coronavirus-china>
- 7 : EU OSHA COVID guidance for the workplace, https://oshwiki.eu/wiki/COVID-19:_guidance_for_the_workplace#See
- 8 : IPIECA (2016) Infectious disease outbreak management in the Oil & Gas industry. This document contains posters showing effective water-soap handwashing and sanitizing techniques and cough etiquette. <http://www.ipieca.org/resources/good-practice/infectious-disease-outbreak-management-a-programme-manual-for-the-oil-and-gas-industry/>
- 9 : UK Government (2020) stay at home guidance for COVID-19 : <https://www.gov.uk/government/publications/covid-19-stay-at-home-guidance/stay-at-home-guidance-for-households-with-possible-coronavirus-covid-19-infection>
- 10 : United Nations – COVID-19 page : <https://www.un.org/coronavirus>
- 11 : US CDC – COVID-19 page : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/symptoms-testing/symptoms.html>
- 12 : US CDC (2020) Interim Guidance for Businesses and Employers to Plan and Respond to Coronavirus Disease 2019 (COVID-19) : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/guidance-business-response.html>
- 13 : US CDC (2003) Guidelines for Environmental Infection Control in Health-Care Facilities : <https://www.cdc.gov/mmwr/preview/mmwrhtml/rr5210a1.htm>
- 14 : US Department of Labor (2020) Coronavirus Resources : <https://www.dol.gov/coronavirus>
- 15 : US National Institute of Health (2020) Coronavirus (COVID-19) : <https://www.nih.gov/health-information/coronavirus>
(there is Interim Guidance for Businesses and Employers to Plan and Respond to Coronavirus Disease 2019 (COVID-19))
- 16 : US OSHA (2020) Preparing Workplace for COVID-19, <https://www.osha.gov/Publications/OSHA3990.pdf>
- 17 : US OSHA (2020) Infectious Diseases Website, https://www.osha.gov/SLTC/healthcarefacilities/infectious_diseases.html#cdc_guidelines

18 : US OSHA (2020) Pandemic Influenza Guidelines, <https://www.osha.gov/SLTC/pandemicinfluenza/index.html>

19 : US Small Business Administration (2020) Coronavirus (COVID-19) : Small Business Guidance & Loan Resources. <https://www.sba.gov/page/coronavirus-covid-19-small-business-guidance-loan-resources>

20 : WHO getting your workplace ready for COVID-19, <https://www.who.int/docs/default-source/coronaviruse/getting-workplace-ready-for-covid-19.pdf>

21 : WHO (2020) COVID-19 advice for the public : When and how to use masks, <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public/when-and-how-to-use-masks>

22 : WHO COVID-19 page : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>

23 : WHO (2020) Home care for patients with suspected novel coronavirus (COVID-19) infection presenting with mild symptoms, and management of their contacts : interim guidance, 04 February 2020, <https://apps.who.int/iris/handle/10665/331133>

24 : Workplace Health and Safety Electrical Safety Office Workers' Compensation Regulator – Government of Queensland, Australia (2020) Coronavirus (COVID-19) workplace risk management, <https://www.worksafe.qld.gov.au/news/2020/coronavirus-covid-19-workplace-risk-management>

© International Finance Corporation 2020. Tous droits réservés.

Avertissement : Le présent document contient des conseils destinés à aider les clients de IFC à faire face à la pandémie COVID-19. Les clients doivent également se référer aux informations relatives à la COVID-19 et aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres organisations internationales spécialisées dans la santé et le contrôle des maladies, ainsi qu'aux informations des autorités sanitaires locales, régionales et nationales, en notant que ces recommandations sont susceptibles d'évoluer. Des informations utiles peuvent également être disponibles auprès d'organisations internationales des secteurs d'activité des clients. Ce document ne prétend pas à l'exhaustivité et fournit des informations générales et génériques plutôt que des conseils spécifiques à un secteur. Les clients des secteurs à haut risque doivent se référer aux procédures et normes spécifiques à leur secteur.

Veuillez noter que bien que des efforts raisonnables aient été faits pour s'assurer que les informations contenues dans ce document sont exactes, complètes et actuelles, les circonstances peuvent changer rapidement et ce document peut donc ne pas refléter les évolutions actuelles. IFC ne garantit pas l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations contenues dans ce document. IFC n'assume aucune responsabilité pour toute erreur, omission ou divergence dans les informations contenues dans ce document, et n'assume aucune responsabilité quant à l'utilisation ou la fiabilité des informations, méthodes, processus, conclusions ou jugements contenus dans ce document. Les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à constituer des conseils juridiques, commerciaux ou médicaux et ne doivent pas être utilisées ou traitées comme un substitut aux conseils spécifiques des conseillers professionnels des clients.

Diffusion : IFC encourage la diffusion de ses travaux et les lecteurs peuvent reproduire et distribuer ces documents à des fins éducatives et non commerciales, à condition de mentionner la source et d'inclure la clause de non-responsabilité.

Avec nos remerciements à Ergon Associates pour sa contribution à ce document.

En savoir plus sur IFC et le travail que nous faisons pour améliorer les pratiques ESG : www.ifc.org/sustainability

2121 Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington D.C., 20433 USA
Internet: www.ifc.org